

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-523**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 30 octobre 2024 par Monsieur Guilmeau Gilbert, Président de l'association du Club de la Fontaine, demeurant 17 bis Chemin de l'étang 56500 Moréac

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Guilmeau Gilbert, Président de l'association du Club de la Fontaine est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le 24 novembre 2024 de 9 heures à 22 heures à l'occasion du LOTO à l'espace An Ty Roz à Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 12 novembre 2024

Pour le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE